



GREENPEACE



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Gestion de la forêt publique québécoise : cinq groupes de conservation expriment leurs préoccupations face aux orientations préliminaires de la Commission Coulombe.

Montréal, le 27 août 2004 – Suite au dépôt par la Commission Coulombe d'un document préparatoire à la table ronde des 1 et 2 septembre prochain à Montréal, le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), Greenpeace, le Regroupement national des Conseils de l'environnement du Québec (RNCREQ), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), invités à participer à cette rencontre, commentent aujourd'hui quelques-unes des principales orientations suggérées dans ce document. Bien que celui-ci présente des pistes de solutions intéressantes qui proposent une protection accrue ainsi que l'amélioration de l'aménagement des forêts publiques du Québec, les cinq groupes de conservation s'inquiètent de la teneur de certaines stratégies présentées.

Aires protégées

En premier lieu, les groupes se réjouissent que le document appuie l'idée d'aller au-delà de l'engagement de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) de protéger 8 % de la superficie du Québec d'ici à 2005 en visant l'atteinte de 12% de chacune des régions naturelles en forêt boréale d'ici 2008. Cependant, les groupes souhaitent que les recommandations finales de la Commission incluent la création de grandes aires protégées interconnectées. Cet aspect est indispensable au maintien de l'intégrité écologique ainsi qu'à la protection des espèces comme le caribou forestier. Par ailleurs, il serait essentiel qu'un processus soit mis en place afin d'augmenter la superficie de territoire protégé après 2008 afin d'assurer une réelle protection et la représentativité de la biodiversité québécoise.

Vérification environnementale indépendante

Les cinq groupes appuient l'idée que le gouvernement mette en place un mécanisme d'audit des systèmes de gestion sous la responsabilité du Vérificateur général, et qu'il soumette les Règlements sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) à une évaluation environnementale indépendante effectuée, par exemple, par le BAPE (Bureau d'audience publique en environnement). Toutefois, au-delà de ce principe, les groupes réclament que cette évaluation environnementale soit portée à une échelle beaucoup plus fine en y soumettant également le plan général d'aménagement forestier (PGAF).



Gestion écosystémique

Les groupes apprécient également le fait que la Commission ait lancé l'idée de mettre en place un système de gestion écosystémique qui permettrait de maintenir et restaurer la biodiversité. Soulignons toutefois qu'il est nécessaire que ce système inclue le maintien de vieilles forêts, la rétention d'arbres dans les coupes forestières et la protection de forêts intactes.

Aménagement forestier intensif

Les cinq groupes sont également inquiets quant au principe de l'allocation de 15 % de la forêt québécoise à un possible aménagement forestier intensif, et ils craignent les répercussions qui en découleraient. En effet, saisir la complexité de l'enjeu nécessite un approfondissement des connaissances car ce modèle d'aménagement pourrait entraîner des impacts significatifs sur la biodiversité. De plus, il n'est pas prouvé que cette approche engendre les bénéfices économiques escomptés.

Certification forestière

À la lecture de ce document, les cinq groupes estiment que quelques obstacles au processus de certification forestière semblent persister, pouvant ainsi nuire à l'obtention d'une certification forestière. Ceci constitue un frein pour les compagnies qui désirent certifier leurs pratiques et devenir ainsi plus compétitives sur les marchés internationaux, tout en prenant en compte de divers facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

Gestion des ressources forestières

En ce qui concerne la décentralisation de la gestion forestière, les groupes sont prêts à analyser divers scénarios de manière à assurer que les écueils rencontrés par le passé au plan national seront évités au niveau régional. Il est important que l'approche retenue maintienne l'imputabilité du gouvernement à l'égard du bien commun.

Les cinq groupes profiteront de la table ronde pour faire valoir les points évoqués dans ce communiqué ainsi que pour discuter en profondeur des autres orientations présentées dans le document de travail. Ils espèrent que la Commission saura prendre des décisions judicieuses et éclairées dans l'intérêt des Québécois et ce, afin d'assurer la viabilité à long terme de notre forêt. Par ailleurs, le WWF-Canada, Greenpeace, le RNCREQ, la SNAP et l'UQCN encouragent les citoyennes et citoyens à consulter ce document de réflexion sur le site Internet de la Commission (www.commission-foret.qc.ca) et à participer au débat lors des séances plénières prévues les 1 et 2 septembre prochain à Montréal.

-30-

Sources :

Greenpeace :	Steven Guilbeault, Directeur	(514) 231-2650
RNCREQ :	Luce Balthazar, Responsable du dossier forêt	(514) 861-7022
SNAP :	Jean-François Gagnon, Directeur général	(514) 278-7627
UQCN :	Louis Bélanger, Président de la commission foresterie	(418) 648-2104
WWF-Canada :	Gaétane Boisseau, Responsable de la conservation	(514) 866-7800 poste 23